

Arrêté N° 2021- 282

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;


Arrêté :


Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la Licence professionnelle Guide conférencier - Médiateur culturel, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 06/12/2021

La Présidente,

  
Nathalie DOMPNIER



**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2021 - 2022**

Intitulé exact du diplôme :

**LICENCE PROFESSIONNELLE**

**Guide conférencier - Médiateur culturel**

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Etienne FAUGIER	MCF
Enseignante-chercheur Titulaire	Nathalie MATHIAN	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	Anthony SIMON	MCF
Professionnelle Titulaire	Alexandra DUBOURGET NARBONNET	Professionnelle
Professionnel Titulaire	Jean-Marie CHEVRONNET	Professionnel